

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2015 à 20 heures 30

Présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – CECILLON Georges – DEBORE Patrick – GAGNIERE Pierre – SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – MMES BOUCHER Caroline – JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

Pouvoirs de Yvan BOURGEOIS à Patrick DEBORE -

Secrétaire de séance : Christelle ZAPILLON

Le Maire ouvre la séance à 20 h 40

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 septembre 2015

Patrick DEBORE fait part d'une remarque d'Yvan BOURGEOIS au sujet du Chemin du Pavon. Ce dernier indique que ce n'est pas à sa demande qu'une convention d'occupation du domaine public sera conclue mais à la demande du Maire. Ce point est précisé en conséquence.

Le compte rendu est approuvé avec 3 abstentions (Patrick DEBORE, Catherine JORCIN et Yvan BOURGEOIS) et 9 voix pour.

2. Compte-rendu au Conseil municipal des délégations accordées au Maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 28 septembre 2015

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour la vente d'un appartement avec cave au 5 rue du Mont-Cenis, parcelles D. 1472 et 1473 (RE/COTE)

Le 12 octobre 2015

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour la vente d'un terrain au Hameau des Champs, parcelle B.62 (GRAVIER/BERMOND)

3. Foncier / Urbanisme

3.1. Projet MGM

Le Maire indique qu'il a été recontacté par David GIRAUD au sujet du projet de construction de 2 bâtiments de chaque côté du Pont du Mont Cenis afin de créer des appartements en résidence de tourisme et éventuellement abriter le Cabinet médical. Ce projet avait déjà été présenté à l'ancienne municipalité. L'achèvement des travaux de la résidence Flambeau est prévu fin 2017 (un bâtiment livré cette année, un livré en 2016, les 2 derniers fin 2017), il serait donc possible de lancer ce nouveau programme en 2018. Monsieur GIRAUD souhaite présenter ce projet au Conseil Municipal avant qu'une décision ne soit prise. Une rencontre sera organisée.

3.2. Bail de location pour les locaux du Centre des Finances Publiques

Le bail de location des locaux du Centre des Finances Publiques conclu pour une durée de 9 années est arrivé à échéance le 30 avril 2015.

Le Service France Domaine de la DGFIP a établi un nouveau bail de location pour une période de 9 ans couvrant la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2024, moyennant un loyer annuel de 4 260 € avec possibilité de révision tous les trois ans selon la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce bail et autorise le Maire à signer le bail de location au nom de la Commune.

4. Finances

4.1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le remplacement de la chaudière de la Mairie

En juin 2014 une demande de subvention avait été déposée auprès du Département au titre du FDEC¹ pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente du Département n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2015.

Une délibération est nécessaire pour solliciter le maintien de cette demande pour la prochaine session budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle sa demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental et sollicite son inscription à la programmation 2016.

4.2. Demande de subvention au Fonds National de Prévention pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et de prévention

Tout employeur a l'obligation légale d'évaluer les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et de mettre en place des actions de prévention. L'ensemble doit être consigné dans un Document Unique.

La Commune a sollicité le Centre de Gestion pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels. Dans ce cadre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL soutient les actions mises en place en apportant une aide financière aux collectivités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre d'une démarche de prévention et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette démarche et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FNP.

4.3. Autorisation de signature du Contrat Enfance Jeunesse pour le financement des actions de l'Association « Les Mini Pouss »

Le dernier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre d'actions en faveur des enfants de moins de 6 ans s'est achevé le 31 décembre 2014, il avait été complété par avenant suite à l'ouverture de la structure multi accueil gérée par l'Association les Mini Pouss.

Un dossier en cours de finalisation doit être déposé pour le renouvellement du CEJ sur la période 2015-2018 auprès de la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018, pour le financement des actions de l'Association Les Mini Pouss.

5. Ressources Humaines

5.1. Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le Conseil municipal, avec une abstention et 11 voix pour, décide de prolonger l'embauche de 2 agents techniques recrutés pour des besoins occasionnels pour une durée de 3 mois maximum d'octobre à décembre 2015 afin de terminer les travaux en cours.

Patrick DEBORE rappelle qu'il était prévu de terminer les travaux de confortement du mur dans le virage sous les jardins de Sainte-Marie. D'autre part, Il demande pourquoi les employés communaux effectuent des travaux de réparation du mur au-dessus des jardins à côté du cimetière.

Le Maire répond que : concernant le mur de Sainte-Marie, les travaux pourront être envisagés au printemps. Concernant le mur des jardins, la commune, propriétaire du mur, doit le remettre en état pour qu'il ne continue pas de s'effondrer dans le jardin au-dessous, ces travaux sont réalisés par les services techniques afin d'en minimiser le coût.

5.2. Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

¹ Fonds Départemental d'Équipement des Communes

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose aux collectivités de poursuivre la mission facultative en matière de retraite déjà mise en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre de précédentes conventions de partenariat.

Compte tenu de la complexité croissante de la réglementation applicable en la matière, le Maire propose de renouveler cette convention, qui permet de bénéficier de l'appui du Centre de Gestion en cas de besoin, mais n'impose pas de leur confier tous les dossiers de retraite.

Cette convention est conclue pour trois ans du 01/01/2015 au 31/12/2017 selon des modalités financières allant de 25 € à 130 € par dossier confié, selon le processus de contrôle et de suivi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

6. Administration générale

6.1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Aux termes de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), chaque Préfet doit élaborer pour son Département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département pour les 6 années à venir.

Le processus comporte plusieurs étapes jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités au 1^{er} janvier 2017. Les Conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis, soit d'ici au 13 décembre.

Le schéma prévoit la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants avec des adaptations (seuil à 5 000 habitants notamment pour les zones de montagne), avec une cohérence territoriale.

La CCHMV (2 689 habitants) ne peut demeurer seule. Le SDCI proposé par le Préfet prévoit de regrouper dans un nouvel EPCI les intercommunalités de Haute Maurienne, Terra Modana et Maurienne Galibier soit 20 communes pour 14 516 habitants. Ce schéma est éventuellement susceptible d'évoluer vers la constitution d'une seule intercommunalité à l'échelon de la Maurienne. Avec la loi NOTRe certaines compétences deviennent obligatoires : promotion touristique, collecte et traitement des déchets, accueil des gens du voyage, GEMAPI², eau et assainissement.

Patrick DEBORE se demande pourquoi, certaines Communes comme Modane se sont déjà déterminées, alors que l'on dispose de 2 mois pour le faire, et souhaite connaître le sentiment de la CCHMV prise de court par Terra Modana.

Pierre VINCENDET indique que les Conseils municipaux ne donnent qu'un avis et que le Préfet peut passer outre s'il estime que l'avis n'est pas pertinent. A la CCHMV les élus ont exprimé leur sentiment : 6 voix pour une intercommunalité avec Terra Modana, 5 voix pour une intercommunalité avec Terra Modana et Maurienne Galibier, 4 voix pour une intercommunalité à l'échelon de la Maurienne.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une taille suffisante pour assurer toutes les compétences mais que, pour se prononcer, il faut disposer d'éléments en termes de fiscalité, et savoir ce que certaines compétences optionnelles actuellement assurées par les Communautés de Communes vont devenir lors de la fusion.

Ce projet sera représenté d'ici à la mi-décembre au Conseil municipal avec des éléments permettant de se déterminer.

6.2. Convention avec Savoie Biblio pour le Plan de lecture publique 2015/2020

Une convention prévue pour une durée correspondant à celle de la validité du Plan de Lecture Publique est passée entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la Commune pour définir les conditions de collaboration en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal dans le cadre de la création, l'amélioration et l'animation d'une bibliothèque.

² Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Cette convention prévoit les engagements de la Commune pour un bon fonctionnement de sa bibliothèque, notamment : moyens matériels à disposition, fonctionnement dans le respect de la charte des services, formation du personnel.

En contrepartie, l'Assemblée des Pays de Savoie s'engage à fournir à la Commune des aides à l'investissement et/ou au fonctionnement et à favoriser les partenariats entre bibliothèques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec SAVOIE BIBLIO pour la période 2015/2020.

7. Vœux / Motions

7.1. Motion du col du Glandon 2015 «Pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup : il y a urgence»

Le Maire propose de renouveler le soutien de la Commune aux éleveurs confrontés aux loups et qui mettent leur activité en péril.

Le Conseil municipal approuve cette motion à l'unanimité, Patrick DEBORE souligne que cette motion est plus constructive que celle de 2014.

Le Maire informe également le Conseil municipal d'un courrier de la Société d'Economie Alpestre qui rappelle l'impossibilité de la cohabitation entre activités pastorales et la présence du loup.

8. Questions diverses

ONERA : un courrier du Comité d'Etablissement du Centre ONERA de Modane-Avrieux est porté à la connaissance du conseil municipal. Les salariés font part de leurs craintes pour l'avenir du Centre si un financement de 20 M€ n'est pas mis en place pour des travaux de confortement. Le Conseil municipal apporte son soutien pour le maintien de l'activité de l'ONERA. Un courrier sera fait en ce sens.

Conseil Municipal Jeunes avec Lanslevillard : une réunion est prévue le 7 novembre pour la mise en place d'un Conseil municipal de jeunes comprenant 6 élèves de CM1/CM2 et 6 élèves du collège, issus des 2 Communes. Les élus intéressés sont invités à y participer.

Vidange du barrage du Mont Cenis : dans le cadre des travaux prévus sur l'aménagement hydroélectrique du Mont Cenis (vidange, expertises et travaux de maintenance) le Conseil municipal doit émettre un avis avant le 21 décembre. Le dossier d'exécution est tenu à disposition en Mairie, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

LGO : cette manifestation est financée par l'OT dans le cadre d'un contrat conclu entre la société organisatrice (KCIOP), la Commune d'Aussois et solidairement les Communes de Haute Maurienne Vanoise. Pour les années 2017 à 2019 le tarif a été renégocié à 67 500 € par an avec une journée en moins (4 jours au lieu de 5), une journée étant prise en charge par Aussois. L'économie réalisée sera consacrée à faire de la promotion sur la Haute Maurienne autour de la Grande Odyssée. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat.

Proposition de pré-étude sur l'aménagement du village : Le bureau d'étude Dynamic Concept propose la réalisation d'un projet d'urbanisme sur l'ensemble de la Commune pour moderniser et améliorer le cadre de vie. Cette étude permettra de mener une réflexion globale à partir d'une vision d'ensemble du territoire, d'apporter des idées, et de travailler de manière plus cohérente sur les prochaines années. Son coût est de 11 000 € HT.

Patrick DEBORE suppose que cette étude traitera l'entrée de village. Il s'interroge sur les problèmes de sécurité qui se posent suite à la chute d'un bloc important au niveau du rond-point. Il propose d'en profiter pour faire une étude pour sécuriser ce secteur et le rendre moins disgracieux avec la participation du Département.

Le Maire répond que ce secteur est en agglomération, le Département sera sollicité pour apporter une aide financière. Le RTM peut également être sollicité pour un avis technique. Dans l'immédiat un

devis a été demandé pour la mise en place de protections type muret béton et le stationnement des véhicules sera interdit.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser cette pré-étude.

Garderie Hôtel Saint Charles : Dans le cadre de la vente des locaux de la garderie, Richard GRAVIER a fait savoir que dans le compromis de vente, rédigé par le Notaire, il a été omis un local d'une surface de 13,50 m² pour loger la Centrale de Traitement d'Air (CTA) et des communs (escaliers et couloir) d'une surface de 42,26 m², qui ne seront pas utilisés exclusivement par le Commune, le tout situé au niveau N-1. Il indique également que le permis modificatif impose une place de parking par local. Tout en regrettant cette erreur, il indique qu'il faut la régulariser et propose donc que la commune fasse l'acquisition de ces locaux et de 2 places de parking extérieures pour un coût total de 30 000 € TTC.

Le Maire indique au Conseil que dans la notice du permis de construire modificatif il est indiqué « *Pour la halte-garderie, les places de parking seront gérées par la Commune* ». La Commune créant déjà 17 places devant l'hôtel, il estime que la Commune n'a pas en acquérir de nouvelles. Concernant les locaux, il regrette que la Commune apprenne plus de 18 mois après la signature du compromis de vente qu'elle doit acquérir des locaux supplémentaires. Il propose toutefois au Conseil Municipal d'acquérir le local nécessaire à la mise en place de la CTA pour un coût de 17 820 € TTC. Concernant les locaux communs, il propose que la Commune en devienne propriétaire pour 1,00 € symbolique, ceci afin d'éviter d'avoir à créer une copropriété pour ces seuls locaux. Aucun Conseiller ne formule de remarques sur cette proposition, ni n'indique son opposition. La proposition est donc validée, et sera signifiée en ce sens à Richard GRAVIER.

A la demande de Patrick DEBORE, le Maire informe le Conseil municipal de la teneur des discussions lors de la réunion qui s'est tenue avec les commerçants de magasins de sports, le Président de l'Union Commerciale et Philippe LEPIGRE qui a le projet de créer un magasin de sports au Saint Charles. Le Maire a rappelé la position de la Mairie sur le respect du PLU qui ne prévoit pas ce type de commerce sur cette zone. Philippe LEPIGRE a précisé que Maranatha avait un contrat avec Ski Set et qu'en conséquence il fournira le matériel aux clients de l'hôtel qu'il soit installé sur place ou pas. Un courrier sera envoyé à Richard Gravier et à Philippe LEPIGRE pour leur demander de respecter le PLU.

Le coût de la voirie des Cruex sera moins élevé que prévu initialement, en raison notamment d'économies sur la chaussée, les terrassements, les enrobés, les bordures, et la suppression de l'habillage du transformateur. Ce coût est ramené à un peu plus de 200 000 €.

Les travaux d'aménagement de la garderie avancent bien, ils devraient être finis pour Noël.

La séance est levée à 23 h 20.